



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Mairie de Rognaix
Les Chavonnes
403 rue de la Mairie
73730 Rognaix

Dossier suivi par : Lucille MOUCHET

Tél. : 03.85.21.97.93

Mail : l.mouchet@inao.gouv.fr

RECU le
12 JUIN 2018

Mâcon, le 07 juin 2018

V/Réf : courrier du 31 mai 2018
N/Réf : CM/LM-18-288

Objet : PLU arrêté de la commune de Rognaix

Par courrier en date du 31 mai 2018, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet arrêté de révision de la commune de Rognaix.

La commune de Rognaix est située dans l'aire géographique de l'AOP (Appellation d'Origine Protégée) « Beaufort ». Elle appartient également aux aires de production des IGP (Indication Géographique Protégée) « Emmental français Est-Central », « Emmental de Savoie », « Gruyère », « Pommes et poires de Savoie », « Raclette de Savoie », « Tomme de Savoie » et des IGP viticoles « Comtés rhodaniens » et « Vin des Allobroges ».

La protection des espaces agricoles a bien été prise en considération. Le projet témoigne une volonté de la part de la commune de limiter la consommation des espaces agricoles.

Toutefois, les projets d'aménagement (OAP 1 et 2 notamment) mériteraient d'être densifiés. De plus, l'OAP 1 laisse des résidus de parcelles potentiellement exploitables par l'agriculture au nord et au sud de l'OAP, qui sont par conséquent condamnés. L'optimisation de cet espace pourrait être améliorée.

Des parcelles déclarées au titre de la PAC au Nord du chef lieu (limite communale) se situent dans l'enveloppe urbaine. Ces dernières font partie d'un tènement agricole en limite des communes de Rognaix et Saint-Paul-sur-Isère. En l'absence d'OAP sur ce tènement, il serait souhaitable de laisser ces parcelles fauchées en zone agricole.

Des producteurs de laits, engagés dans la filière Beaufort, ont leur siège d'exploitation sur la commune.

INAO - Délégation Territoriale Centre-Est

SITE DE MACON

37 Boulevard Henri Dunant - CS 80140

71040 MACON Cedex

TEL : 03 85 21 96 50 / TELECOPIE : 03 85 21 96 51

www.inao.gouv.fr

INAO-MACON@inao.gouv.fr

Le lien au terroir des AOP et des IGP présents sur votre commune repose en partie sur l'origine de l'alimentation des animaux. Il est donc essentiel de préserver les prés de fauche, les pâtures et les surfaces fourragères qui garantissent l'autonomie alimentaire minimale exigée par les cahiers des charges. Les amputations, même de faible ampleur, liées à la multitude des opérations d'aménagement ou d'urbanisation sur l'ensemble de l'aire d'appellation peuvent porter atteinte au potentiel de production des appellations d'origine.

L'INAO vous remercie de bien vouloir prendre en compte ses remarques. Je vous informe que l'INAO ne s'oppose pas au projet de PLU de la commune de Rognaix.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice
et par délégation,

Christèle MERCIER



Copie : DDT 73

INAO - Délégation Territoriale Centre-Est

SITE DE MACON

37 Boulevard Henri Dunant - CS 80140

71040 MACON Cedex

TEL : 03 85 21 96 50 / TELECOPIE : 03 85 21 96 51

www.inao.gouv.fr

INAO-MACON@inao.gouv.fr